

2019-1065  
2019-11-13

## **GARDEX CHEMICALS LTD.**

### **USAGE COMMERCIAL**

Insecticide concentré à base d'huile qui peut être utilisé dans sa forme non diluée pour des applications à volume très réduit, ou en solution diluée à l'aide d'équipement mécanique ordinaire d'application en buée ou d'un vaporisateur pour application directe.  
**NE PAS APPLIQUER AVEC UN BRUMISATEUR MANUEL**

### **Solution Concentrée \*Vapona-20 ULV**

\*TM/MD – Shell Canada Ltd./Ltee

### **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**PRINCIPE ACTIF : Dichlorvos 20%**

**N° D'ENREGISTREMENT 16476 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**DANGER POISON**

**CONTENU NET: 20 LITRES**

Gardex Chemicals Ltd.  
7 Meridian Rd.,  
Etobicoke, ON  
M9W 4Z6  
**(TÉL): 1-800-561-7302**

## **MODE D'EMPLOI**

La solution concentrée VAPONA-20 ULV doit être utilisée à l'aide d'équipement spécialement conçu pour des applications à volume très réduit (ULV) ou peut aussi être diluée avec un dissolvant à base d'huile dans les autres cas. **NE PAS APPLIQUER AVEC UN BRUMISATEUR MANUEL.**

- Pour obtenir une solution de ½%, (soit 1 partie sur 39) mélanger 25 mL de la solution concentrée VAPONA-20 ULV avec un litre de dissolvant à base d'huile.
- Pour obtenir une solution de 1% (soit 1 partie sur 19), mélanger 50 mL de la solution concentrée VAPONA-20 ULV avec un litre de dissolvant à base d'huile.
- Pour obtenir une solution de 5% dans le cas d'une application en buée, mélanger 1 partie de la solution concentrée VAPONA-20 ULV avec 3 parties de dissolvant à base d'huile.

**APPLICATIONS À L'INTÉRIEUR:** Fermer les veilleuses ainsi que toutes les portes, fenêtres et appareils d'aération. Fermer à clef ou barricader toutes les entrées et afficher des enseignes d'avertissement. S'assurer que les occupants quittent les lieux. Enlever les produits alimentaires, qui ne sont pas bien protégés et couvrir l'équipement utilisé pour la manipulation des aliments avant d'appliquer la solution concentrée VAPONA-20 ULV. Il est préférable de faire l'application vers la fin de l'après-midi alors que l'immeuble peut être fermé pendant toute une nuit. Le personnel peut entrer de nouveau dans l'immeuble la journée suivante après que les lieux ont été aérés d'une façon adéquate. Une solution de 5% doit être utilisée lorsqu'il s'agit d'une application mécanique en buée.

**USINES DE PRODUITS ALIMENTAIRES, USINES INDUSTRIELLES, THÉÂTRES ET ENTREPÔTS:** Contre les stades exposés de tribolium brun de la farine, pyrales des amandes, mouches à fruits, tribolium de la farine, moucheron, charançons du riz et guêpes.

1. Pour des applications à volume très réduit, utiliser de 60 à 150 mL d'une solution concentrée de VAPONA-20 ULV par 1,000 mètres cu.
2. Pour une application en buée, utiliser de 300 à 700 mL d'une solution de 5% par 1,000 mètres cu.

On peut répéter l'application une fois par semaine au plus et aussi souvent que nécessaire pour obtenir une suppression adéquate.

**ENTREPÔTS DE TABAC:** Contre les lasiodermes du tabac et les pyrales du tabac.

1. Pour des applications à volume très réduit, utiliser de 150 à 300 mL d'une solution concentrée de VAPONA-20 ULV par 1,000 mètres cu. d'espace à traiter.
2. Pour une application en buée, utiliser de 700 mL à 1.4 litres d'une solution de 5% par 1,000 mètres cu.

Répéter l'application aussi souvent que nécessaire pour obtenir une suppression adéquate.

**CONTRÔLE EXTÉRIEUR DES MOUSTIQUES:** Vaporiser les buissons et le feuillage dense.

1. Pour des applications à volume très réduit, utiliser une solution concentrée et non diluée de la solution concentrée de VAPONA-20 ULV à l'aide d'équipement spécialement conçu pour les applications à volume très réduit tel que le Micro-Gen. L'application doit se faire près du sol à raison de 250-600 mL par hectare.

2. Pour une application en buée, utiliser une solution de 1% tôt le matin ou vers la fin de la journée lorsque les vents sont plus légers. Employer un système de buée sèche pour obtenir de meilleurs résultats.

### **VAPORISATION CONVENTIONNELLE POUR DES PLUS GRANDS ESPACES:**

1. Hangars, écuries, granges pour le bétail, hangars de repos pour le bétail, enclos de porcs, espaces extérieurs. Pour le contrôle des mouches, moucheron, moustiques, blattes, puces et cloportes. Préparer une solution de ½% telle que décrite plus haut et faire une vaporisation de grosses gouttes à raison de 5 litres par 100 mètres carrés. Faire sortir les animaux et fermer
2. toutes les portes et les fenêtres. S'assurer que l'intérieur soit entièrement aéré avant d'y faire retourner les animaux.
3. Poulaiers: contre les mouches, moucheron, moustiques, blattes, puces et cloportes. Préparer une solution de ½% et vaporiser sur les rebords de fenêtres et l'extérieur des enclos à raison de 5 litres par 100 mètres carrés.
4. Environnements urbains, terrains de pique-nique, arrière-cours, vérandas extérieures, latrines, embarcadères, terrains de stationnement, zones pour les déchets et tout autre espace autour d'édifices quelconques. Pour le contrôle des mouches, moucheron, moustiques, blattes, puces, fourmis et cloportes. Vaporiser une solution de ½% à raison de 5 litres par 100 mètres carrés.
5. Autour des demeures et d'autres immeubles. Pour le contrôle des abeilles, guêpes dans des nids de papier, frelons et guêpes jaunes. Vaporiser une solution de 1%. Pour plus de sécurité, faire l'application le soir alors que les insectes sont le moins actifs, en vaporisant jusqu'à saturation les colonies où ils se regroupent en grand nombre. Ne pas appliquer sur la végétation car elle pourrait subir des dommages sérieux.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:** Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Ne pas contaminer l'équipement utilisé pour la manipulation des produits alimentaires. Éviter tout contact avec les yeux ou l'épiderme. Ne pas respirer les émanations. Porter des gants de caoutchouc naturel ou résistants aux produits chimiques, des vêtements protecteurs et des lunettes protectrices lorsque vous manipulez le concentré pour la préparation des solutions. Jeter les gants usagés. Laver tout vêtements contaminés avant de réutiliser. Porter un masque ou un type de respirateur efficace pour vous protéger contre la solution insecticide Vapona brumisante pour usage industriel Gardex. Conserver dans le récipient original. Ne pas entreposer près des ordures, pâturages ou produits alimentaires. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, bassins, systèmes d'irrigation et toutes les eaux d'usage domestique ou destinées au bétail. Conserver le produit loin de la chaleur ou des flammes. Ne pas l'employer dans les endroits où le lait est traité ou entreposé, ni près de l'équipement ou approvisionnements nécessaires à l'élevage des abeilles. Se laver complètement après avoir utilisé le produit et avant de manger, boire ou même fumer. Dans abattoirs et les usines de transformation des produits alimentaires ne vaporiser que lorsque les salles de travail ne sont pas en opération. Aucun produit de viande exposé, ingrédients ou matériaux d'emballage

ne doivent demeurer dans les salles et il faut couvrir tous instruments, outils et équipements. Toutes les surfaces traitées qui peuvent entrer en contact avec des produits carnés ou autres produits alimentaires doivent être lavées et rincées soigneusement à l'eau potable après vaporisation et avant d'être ré-utilisées pour fins de transformations.

**PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec dans les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

##### **Ce produit contient des distillats de pétrole.**

Les symptômes d'empoisonnement sont: faiblesse, mal de tête, oppression au niveau de la poitrine, vue brouillée, pupille inerte qui ne réagit pas, production de salive, sudation, nausée, vomissement, diarrhée et crampes abdominales. S'il y a signe de stimulation parasympathique, on doit faire l'injection de sulfate d'atropine à toutes les 10 minutes en doses de 1 à 2 milligrammes jusqu'à la dilatation de la pupille. La morphine est contre-indiquée. Dégager la poitrine en faisant du drainage postural.

**ÉLIMINATION:** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.